



DÉLIBÉRATION

du 16 décembre 2025

| | |
|---|---|
| Présents : 23 Excusés : 2 2 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25 | <p>L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Sandrine MARTINY), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Philippe JAHAN</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 10 décembre 2025</p> |
| Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>17/12/2025</u> Publiée, le <u>18/12/2025</u> Notifiée, le | |
| Délibération n°25.8.05 | FINANCES <i>Clôture budget annexe ENERGIES PHOTOVOLTAIQUES et transfert comptable des biens</i> |

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES » a été ouvert par délibération en date du 19 décembre 2023 afin de répondre aux obligations liées à la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) compte tenu de l'autoconsommation et de la revente partielle de la production d'électricité, la gestion de telles installations.

Compte tenu de l'article L. 1412-1 du CGCT, modifié le 3 mai 2025, supprime l'obligation pour les collectivités territoriales de créer une régie (et donc un budget annexe) pour la gestion de leurs projets de production d'énergie renouvelable, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Les résultats de l'exercice 2025 seront intégrés au budget principal 2026.

Il convient également de transférer l'ensemble des biens et mouvements financiers sur le budget principal.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L2122-21 3^{ème} alinéa du CGCT ;

Vu l'article L. 1412-1 du CGCT ;

Considérant la présentation en commission des Finances le 3 décembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 votants) :

► **DONNE** pouvoir à Madame Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Philippe JAHAN
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-
20251216-2585d-DE Reçu le 17/12/2025